

PAUL BÉLAND

Communications • Recherches • Stratégies
1449, rue Plessis, Montréal (Québec) H2L 2X2
Téléphone : (514) 596-0339 • Portable : (514) 967-7822 • Courriel : paulbeland@yahoo.ca

NOTES POUR UNE INTERVENTION

DEVANT LA

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DE LA

VILLE DE MONTRÉAL

À PROPOS DU

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA
PRÉVENTION DES TROUBLES DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DE
L'ORDRE PUBLICS, ET SUR
L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC (P-6)

LE MERCREDI 16 MAI 2012

1. Quand on étudie un projet de règlement ou un projet de loi, on se dit que, selon l'adage, « le diable est dans les détails ». Toutefois, dans le cas présent, force est de constater que le diable est dans l'ensemble de l'œuvre.
2. Ce projet, comme d'autres l'ont dit et le diront, ouvre la porte à tous les profilages et à tous les abus policiers.
3. D'ailleurs, le profilage semble déjà bien installé à l'hôtel de ville. Il y a quelques minutes, vos services de sécurité interdisaient l'accès à tout ce qui pouvait ressembler à un étudiant. J'ai été catastrophé par ça. Catastrophé aussi parce que les grandes portes de l'hôtel de ville étaient fermées, comme au temps du maire Drapeau.
4. C'est Frank Zappa qui parlait de « *laws badly written and randomly enforced* ». Ça décrit assez bien votre projet de règlement. Il est mal écrit et il sera appliqué selon le bon jugement des policiers, autrement dit, au hasard.
5. Autre adage : « *haste makes waste* ». On veut passer à la vapeur un règlement qui va coûter une fortune à la Ville, parce que ses dispositions seront contestées « jusqu'en Cour suprême ».
6. Soit dit en passant, et je ne m'étendrai pas là-dessus, il y a plein de bonnes raisons de se masquer quand on va manifester et qu'on n'a rien à se reprocher. Entre autres, ça empêche les services de renseignement de nous ficher et de nous inscrire sur des listes de personnes à surveiller et, éventuellement, à embastiller. Comme en octobre 1970. La police de Québec et d'Ottawa, ainsi que l'armée, arrêtait des gens en se servant des listes dressées par la police de Montréal.
7. Surtout, il faut voir la toile de fond. Nous sommes en pleine crise sociale. Pas une crise étudiante. Une crise liée à l'appauvrissement généralisé, lui-même lié au terrible endettement des ménages, tel que révélé par une étude récente de Statistique Canada ¹.
8. Comme disait le président Mao, « *là où le balai ne passe pas, la poussière ne s'en va pas d'elle-même* ». Ma tante aurait dit : « Si y'a pas de poussière, on ne balaie pas. Si tu me vois balayer, c'est qu'il y a de la poussière. » Les problèmes sociaux, c'est comme la poussière, et les manifestations comme le balai. Si quelqu'un passe le balai (en manifestant), c'est qu'il y a de la poussière (des problèmes). Adopter un règlement comme celui qui est devant nous, c'est choisir de balayer la poussière sous le tapis. Tôt ou tard, comme disait ma tante, « ça finit par faire un maudit motton, pis quelqu'un s'enfarge pis se fait mal en maudit ».
9. Je me souviens d'une époque où Montréal était dirigée par un maire autoritaire, hystérique, très *law and order*, Jean Drapeau. Il faisait interdire les manifestations, les publications et tout et tout. Sa police à cheval et à moto chassait les manifestants des trottoirs (« le meilleur moyen de

¹ <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2012002/article/11636-fra.htm>

faire descendre les gens dans la rue » avait dit prophétiquement un de mes amis). Ce maire autoritaire se faisait le relais et le complice des gouvernements dits supérieurs pour faire taire les opposants. On sait où ça a mené : la crise d'octobre, les mesures de guerre et le reste.

10. La tentation est toujours grande pour le maire de Montréal d'aider en tant que « premier répondant » les gouvernements dits supérieurs en réprimant « en première ligne » les opposants. Le raisonnement des gens de Québec et d'Ottawa est simple : « le trouble » est concentré à Montréal. Écrasons le trouble à Montréal et il n'y aura plus de trouble nulle part. En somme, si la maire de Montréal balaie le gros motton en-dessous de son tapis, le gros du ménage sera fait.
11. Le maire de Montréal devrait et pourrait faire pas mal plus que ça. Il est la personne élue par plus de voix « direct dans la boîte de scrutin » que quiconque au Québec. S'il n'a en fait pas beaucoup plus de pouvoir que n'importe quel autre maire (les villes étant au Québec des « créatures » du gouvernement), il peut tout de même exercer, pourvu qu'il le veuille, une grande « influence morale ». Par exemple en disant au gouvernement de Québec qu'il ne jouera pas dans le film *law and order*. En appelant ce gouvernement et celui d'Ottawa à s'occuper des vrais problèmes. L'appauvrissement et l'endettement, par exemple.
12. Le maire et les élus de Montréal devraient se souvenir de la devise de la ville : « *Concordia salus* ». Par la concorde, le salut. Le projet de règlement qui est présenté ne contribue pas à la concorde. Il ne saurait être autre chose qu'une nouvelle source de discorde. On n'a surtout pas besoin de ça.
13. En balayant la poussière sous le tapis, le règlement actuellement à l'étude pourrait peut-être, à l'extrême limite, faire régner à Montréal, à court terme, une certaine paix sociale de façade. Tout comme Montréal a un quartier des spectacles qui n'est qu'une façade. Tout comme Montréal a une politique du patrimoine, une politique culturelle, et toutes sortes de politiques qui ne sont que des façades.

Les élus de Montréal peuvent faire mieux que d'adopter un règlement comme celui-ci. Ils peuvent, et ils doivent, s'attaquer aux causes de la crise sociale. Crise qui ne disparaîtra pas par magie.